

Partenariat entre le CCAS et le service de téléassistance Présence Verte

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes et fragiles.

Grâce à Présence Verte, les personnes continuent à vivre chez elles en toute sécurité. Fiable et efficace, ce système simple d'utilisation fonctionne de la manière suivante :



1. Appel

A n'importe quelle heure du jour et de la nuit, l'abonné peut lancer un appel à la centrale d'écoute, simplement en pressant sur son déclencheur Présence Verte.



2. Dialogue

L'abonné est mis en relation avec un opérateur. Ce dernier écoute et identifie ses besoins afin de lui apporter la réponse la mieux adaptée.



3. Intervention et secours

Les personnes du réseau de solidarité de l'abonné sont immédiatement averties.

Ce réseau est constitué de 2 à 4 personnes appartenant au voisinage immédiat, aux amis ou à la famille de l'abonné, auxquelles s'ajoute le médecin traitant.

En cas de nécessité, ou d'absence des personnes du réseau de solidarité, les services d'urgence sont immédiatement alertés (gendarmerie, pompiers, Samu).

Une convention de partenariat avec PRESENCE VERTE Pays d'Ouest

Le CCAS a choisi de travailler en partenariat avec l'Association Présence Verte, le **1er opérateur en téléassistance** en France, spécialiste de la téléassistance depuis 1987.

En vous adressant au CCAS, vous bénéficiez grâce à cette convention de partenariat d'une exonération des frais d'installation et de mise en service à hauteur de 50 % : **soit 24,50 € au lieu de 49 €.**

Des aides peuvent être attribuées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (**APA**) et par les **caisses de retraites**.

Les Services Présence Verte

→ Un tarif mensuel tout compris :

- Location du matériel (déclencheur montre ou médaillon et transmetteur),
- Abonnement à la centrale d'écoute 24h/24 et 7 jours/7,
- Installation, **Maintenance** et **suivi technique** inclus, assurés par des techniciens professionnels proches de chez vous.
- Accès au service d'écoute et de convivialité « Isabelle »
- Réductions fiscales possibles selon dispositions en vigueur

→ Un abonnement sans contrainte :

- Pas de préavis, ni de durée minimum d'engagement et pas de frais de résiliation.

Nouveautés

- ✓ Le **Bracelet détecteur de chutes** :

Il déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement **en cas de chute brutale**.
Exemple : l'abonné chute dans un escalier avec perte de connaissance : le bracelet déclenchera automatiquement la procédure d'alarme.

- ✓ Le **Transmetteur GPRS** : est *adapté au dégroupage total* (téléphonie et internet illimités) et à **l'absence de ligne téléphonique**.

De plus, l'obtention en juin 2009 d'un Label Qualité est la reconnaissance du sérieux et du professionnalisme de Présence Verte Pays d'Ouest.

Pour tout renseignement et une **démonstration gratuite** contactez votre Mairie ou PRESENCE VERTE au 02.97.46.51.23 ou sur le site internet www.presenceverte.fr